

Nom du produit : Tandem™

Tandem[™] est une combinaison des produits suivants:

Tandem™ A Herbicide

Tandem™ B Herbicide

Agent de conditionnement de l'eau

Les étiquettes des spécimens sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 Canada

Information aux clients: 800-667-3852 **Adresse e-mail**: solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832

Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



TandemTM A Herbicide

GROUPE 2 HERBICIDE

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: pyroxsulam 30 g/L

Suspension

Avertissement, contient l'allergène soya.

NO. D'HOMOLOGATION 29985 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES





POISON

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

CONTENU NET: 8 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

Nocif si ingéré. Cause des irritations aux yeux et à la peau. Nocif si inhalé. Éviter le contact du produit avec les yeux ou la peau. Des contacts prolongés ou fréquents avec la peau peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

En tout temps: Porter des vêtements propres avec une chemise à manches longues et un pantalon. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Pour l'application en cabine fermée ou pour l'application aérienne, il n'est pas nécessaire de porter une combinaison ou des gants.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ce produit gèle à 14°F/-10 °C. Ne pas entreposer en dessous de 15°/-9 °C. Laisser le produit se réchauffer jusqu'à 45°F/7 °C avant de l'utiliser et bien le mélanger avant de l'utiliser. Ne pas permettre la contamination des semences, des plantes, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine, la nourriture animale ou les approvisionnements d'eau domestique. Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

Herbicide Tandem A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de la folle avoine et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps et de blé durum sans contre-ensemencement de légumineuses. Le Tandem A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer le Tandem A tôt en post-émergence, aux pousses principales des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions favorisant la pousse de mauvaises herbes augmentent l'action du Tandem A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section "MODE D'EMPLOI " de cette étiquette pour plus de détails.

Le Tandem A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes ne seront visibles que 1 à 3 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

Tandem A inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Le Tandem A est un herbicide du Groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section " Mises en garde environnementales " de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités avec Tandem A peuvent être ensemencés 11 mois suivant une application de l'herbicide Tandem A avec les cultures suivantes : orge, moutarde brune, canola, haricots secs (de l'espèce Phaseolus vulgaris) lin, Brassica juncea de qualité de type canola, lentilles, avoine, pois de grande culture, pois chiche, blé de printemps, soja et moutarde jaune, ou aménagés en jachère d'été. Les champs ayant été traités avec Tandem A peuvent être ensemencés 10 mois suivant une application de l'herbicide Tandem A avec les cultures suivantes : tournesol et pomme de terre (pas pour les semences).

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes désirables, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agitater et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rincage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol audessus le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

TANDEM A UTILISÉ SEUL

Mode d'application blé de printemps, blé durum

Appliquer Tandem A à raison de 500 mL par hectare. Ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, AgSurf ou Surf 92) à 0,25 v / v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. Voir le tableau ci-dessous pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec Tandem A

Mauvaises herbes supprimées:

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles) sétaire glauque (1-5 feuilles)

brome du Japon (1-6 feuilles) amarante à racine rouge (1-8 feuilles) canola spontané[†] (1-6 feuilles) folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)

mouron des oiseaux (jusqu'à 10 cm) ortie royale (1-8 feuilles)

gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles) mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm

spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du de diamètre)

verticille, <10 cm de hauteur) renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles) saponaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles) bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut) sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm) tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)

[†]Ne supprimera pas le canola spontané ayant une tolérance à l'imidazolinone

Mauvaises herbes réprimées:

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles) renouée liseron (1-4 feuilles) pissenlit (semis et rosettes hivernantes de chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur,

20 cm ou moins) bourgeonnement)

sétaire verte (1-5 feuilles) soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)

Périodes d'application

Appliquer sur le blé en croissance active et entre le stade de 3 feuilles d'avant le stade de la feuille étendard. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : mauvaises herbes graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué au tableau ci-dessus. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mode d'application - Blé d'hiver (application à l'automne ou au printemps) pour le brome des toits

L'herbicide Tandem A appliqué à l'automne permet de supprimer le brome des toits tandis qu'une application au printemps permet de le réprimer. Appliquer le Tandem A à raison de 500 mL par hectare. Ajouter le concentré d'huile Assist de BASF à 0,8 % v/v (0,8 L/100 L de mélange de pulvérisation) ou l'adjuvant Merge à 0,5 % v/v (0,5 L/100 L de mélange de pulvérisation, application au printemps seulement). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. En plus de réprimer le brome des toits lorsqu'appliqué au printemps, l'herbicide Tandem A supprimera/réprimera également les mauvaises herbes indiquées au tableau. Le Tandem A ne supprimera que les mauvaises herbes émergées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Périodes d'application

Appliquer à l'automne lorsque le blé d'hiver est au stade de 1 à 3 feuilles ou au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Dans le cas d'applications à l'automne, appliquer lorsque le brome des toits est en croissance active et au stade de 1 à 3 feuilles ; dans le cas d'applications au printemps, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active aux stades indiqués dans le tableau. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Occasionnellement, un léger jaunissement ou une réduction de la taille de la culture traitée peuvent survenir. Ces symptômes temporaires disparaissent dans les 14 jours sans diminution du rendement. Ne pas appliquer sur des cultures souffrant de sécheresse, de carence nutritive ou qui sont exposées au gel ou à d'autres facteurs agronomiques affectant leur croissance.

Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Tandem A résiste à la pluie 2 heures après l'application.

Instructions pour le mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise de Tandem A
- 4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 50 à 100 L de mélange par hectare.
- 5. Ajouter surfactant non ionique
- 6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pacage

Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application. Délai de récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - POUR UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DURUM SEULEMENT

On peut mélanger en réservoir le Tandem A avec des herbicides et/ou des fongicides tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Ne pas utiliser de surfactif non ionique avec le Tandem A si on mélange avec des produits d'association homologués (fongicides ou herbicides mauvaises herbes à feuilles larges).

Mélanges en réservoir avec Tandem A à 500 mL/ha pour les cultures de blé de printemps et de blé durum

Produit d'association herbicide	Produit d'association fongicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Tandem A seul	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	500 mL/ha Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
Herbicide Tandem B		310 mL/ha	consulter l'étiquette
Herbicide Exhilarate A + MCPA Ester 600 + Tandem B Herbicide		25 g/ha 467 mL/ha 310 mL/ha	consulter l'étiquette
Herbicide Curtail™ M		1,5 L/ha	laiteron potager (1-5 feuilles) consulter l'étiquette
MCPA LV500		0,7-1,1 L/ha	érodium cicutaire (1-8 feuilles) ^{††} renouée liseron [†] + mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour ce taux de MCPA
Ester 2,4-D		280 g e.a./ha (cà-d., 425 mL/ha d'ester 2,4-D 700)	canola spontané (stade de 1-6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
Ester MCPA		280 g e.a./ha (cà-d., 465 mL/ha d'ester MCPA 600)	canola spontané (stade de 1-6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

[†]Pour les mauvaises herbes plus larges ou les infestations graves, utiliser le MCPA à un taux de 1,1 L/ha ^{††}Utiliser 1,1 L/ha pour supprimer l'érodium cicutaire

Mélanges en réservoir avec Tandem A à 375 mL/ha* pour les cultures de blé de printemps et de blé durum

Produit d'association herbicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Tandem B	210 - 310 mL/ha	consulter l'étiquette
Herbicide Exhilerate A + MCPA Ester 600 + Tandem B Herbicide	25 g/ha 467 mL/ha 210 mL/ha	consulter l'étiquette

^{*} Avec des populations faibles de folle avoine (<75 plantes/m²)

Instructions pour le mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise de Tandem A
- 4. Ajouter la bonne quantité de produit d'association et poursuivre l'agitation.
- 5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise.

Note : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre du mélange.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre (Tandem A utilisé seul ou en mélange en réservoir)

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Tandem A seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer Tandem A seul aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50-100 L d'eau/ha.

(2) Application aérienne Mode d'emploi

Ne pas employer des personnes pour faire la signalisation au sol.

Utiliser Tandem A seul ou mélangé en réservoir avec Ester MCPA pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer Tandem A et Ester MCPA aux taux recommandés tel qu'indiqué ci-dessus. Appliquer un volume de pulvérisation minimal de 30 L d'eau / ha.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

 les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et <u>la bordure sous le vent la plus rapprochée</u> des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un		
d'application			Habitat d'eau douce	Habitat terrestre	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, Blé durum, Blé d'hiver		1	2	
Aerial	Blé de printemps, Blé durum, Blé	Voilure fixe	1	65	
d'hiver		Voilure tournante	1	55	

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grand (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Tandem A est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Tandem A et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser Tandem A ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

020724

Code de l'étiquette: CN-29985-009-F

Remplace: CN-29985-008-F



TandemTM B

GROUPE 4 HERBICIDE

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉREIR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

L'herbicide Tandem B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistant à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver. L'herbicide Tandem B réprime également l'ortie royale, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g /L

Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 29965 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation occulaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutane potentiel.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes en caoutchouc et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Vomir peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Tandem B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver, sans contreensemencement de légumineuses. L'herbicide Tandem B offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron. L'herbicide Tandem B réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

MODE D'ACTION

L'herbicide Tandem B est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en déréglant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des nœuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Tandem B directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Tandem B peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en lin, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois en pommes de terre, en soja, en tournesols, ou en blé ou aménagés en jachère d'été.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive:

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agitater et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

<u>Application par pulvérisateur agricole</u>: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Cultures homologuées

Blé de printemps Blé dur Blé d'hiver

HERBICIDE TANDEM B UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide Tandem B pour la suppression en post-levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver. Voir le tableau suivant pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Tandem B utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux d'herbicide Tandem B (L/ha)		
stellaire moyenne* (jusqu'à 8 cm)	0,41		
gaillet gratteron (1-6 verticilles)	0,21		
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	0,31		
kochia à balais* (2-8 feuilles)	0,31		
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	0,41		
lin spontané (1-12 cm)	0,31		
Mauvaises herbes réprimées	Taux d'herbicide Tandem B (L/ha)		
ortie royale (2-6 feuilles)	0,41		
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	0,31		
renouée liseron (1-4 feuilles)	0,21		

^{*}Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE: L'action de l'herbicide Tandem B est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MODE D'APPLICATION

Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps et le blé dur en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Tandem B résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Intervalles pré-récolte/pacage (l'herbicide Tandem B utilisé seul)

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Tandem B seul ou avec les produits d'association en tant que pulvérisation générale. Appliquer l'herbicide Tandem B seul au taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L d'eau/ha.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser l'herbicide Tandem B seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer l'herbicide Tandem B et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 30 à 50 L d'eau/ha.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question appeler le fabricant en composant 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

• L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR – HERBICIDE TANDEM A + HERBICIDE TANDEM B OU HERBICIDE TANDEM GODRI A + HERBICIDE TANDEM B

Pour supprimer une grande variété de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps et de blé dur, appliquer le Tandem A mélangé en réservoir au Tandem B ou Tandem GoDRI A mélangé en réservoir au Tandem B. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : les graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et les mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les semis des mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de printemps ou dur du stade de 3 feuilles au stade du premier nœud. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Intervalles pré-récolte/pacage (Tandem A et Tandem B ou Tandem GoDRI A et Tandem B)

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 375 mL/ha de Tandem A mélangé en réservoir à 0,21 L/ha de Tandem B ou 52 g/ha de Tandem GoDRI A mélangé en réservoir à 0,21 L/ha de Tandem B.

Mauvaises herbes supprimées

folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles) *	gaillet gratteron (1-6 verticilles)

^{*} Faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

Se référer au tableau des mélanges en réservoir pour une liste complète des mauvaises herbes additionnelles supprimées avec un mélange contenant du 2,4-D ou du MCPA.

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées ci-dessous, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 500 mL/ha de Tandem A mélangé en réservoir à 0,31 mL/ha de Tandem B ou 70 g/ha de Tandem GoDRI A mélangé en réservoir à 0,31 mL/ha de Tandem B.

Mauvaises herbes supprimées

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	kochia* (2-8 feuilles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diametre)
spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille, <10 cm de hauteur)	bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
saponnaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm)	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)
sétaire glauque (1-5 feuilles)	canola spontané** (1-6 feuilles)
ortie royale (1-8 feuilles)	lin spontané (1-12 cm)
brome du Japon (1-6 feuilles)	folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)

^{*}Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)		
chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur,	érodium cicutaire (1-8 feuilles)		
bourgeonnement)			
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm	renouée liseron (1-4 feuilles)		
ou moins)			
sétaire verte (1-5 feuilles)			

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – TANDEM A + TANDEM B + AUTRES HERBICIDES OU TANDEM GODRI A + TANDEM B + AUTRES HERBICIDES

Les mélanges des herbicides Tandem A + Tandem B ou Tandem GoDRI A + Tandem B avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec Tandem A + Tandem B ou Tandem GoDRI A + Tandem B ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous.

^{**} Ne supprimera pas le canola spontané Clearfield®

Mélanges en réservoir ou avec Tandem A (375 mL/ha) + Tandem B (0,21 L/ha) or Tandem A (500 mL/ha) + Tandem B (0,31 L/ha) ou Tandem GoDRI A (52 g/ha) + Tandem B (0,21 L/ha)

ou avec Tandem GoDRI A (70 g/ha) + Tandem B (0,31 L/ha)

Produits	Cultures	Taux du produit	Autres mauvaises herbes supprimées
d'association	homologuées	d'association	
MCPA Ester*	blé de printemps, blé dur blé d'hiver	Jusqu'à 560 g ea/ha	bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, chénopode blanc, moutardes (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole, plantain, herbes à poux, ansérine de Russie, vesce, renouée liseron, radis sauvage, hélianthe (annuelle). • Consulter les étiquettes du MCPA Ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux
Curtail™ M* (application terrestre seulement)	blé de printemps, blé dur	1,5 L/ha	chardon des champs 1 (faibles infestations), bardane, lampourde glouteron, prêle des champs2, chénopode blanc, moutarde des champs, plantain2, laitue scariole, radis sauvage, herbes à poux, laiteron potager (1-5 feuilles)3, tournesol annuel, tournesol spontané, vesce * Consulter les étiquettes du Curtail M pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux 1 Suppression tout au long de la saison, avec une certaine repousse à l'automne 2 Parties épigées seulement 3 Supprimé avec les taux élevés de Tandem A + Tandem B ou Tandem GoDRI A + Tandem B
2,4-D Ester*	blé de printemps, blé dur blé d'hiver	Jusqu'à 420 g ea/ha	Mauvaises herbes sensibles comme: bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, salsifis majeur, chénopode blanc, moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), plantain, laitue scariole, herbes à poux, tournesol (annuel), mélilot, canola spontané, renouée liseron, radis sauvage *Consulter les étiquettes du 2,4-D Ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux

ZONE TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

• les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Methode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : Habitat d'eau douce d'une profondeur de d'une profondeur de: Habitat terrestre d'une profondeur de:				
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	le blé de printemps, le blé dur, et le blé d'hiver		1	0	1	1	3
Aériennes	le blé de printemps, le blé dur,	Voilure fixe	5	0	1	1	95
	et le blé d'hiver	Voilure tournante	3	0	1	1	80

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Tandem B et un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Tandem B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Tandem B ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

040424

Code de l'étiquette: CN-29965-009-F

Remplace: CN-29965-008-F



Agent de conditionnement de l'eau

AVANT DE MANIPULER OU D'UTILISER CE PRODUIT, CONSULTEZ VOTRE EMPLOYEUR ET LISEZ LA PLUS RECENTE FICHE

PRINCIPE ACTIF

Hydroxyde d'ammonium: 9,75%



PROVOQUE DE GRAVES BRULURES AUX YEUX•BRULE LA PEAU•NOCIF PAR INHALATION; PEUT PROVOQUER DES LESIONS PULMONAIRES•PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES•RISQUE D'ASPIRATION. PEUT PENETRER DANS LES POUMONS ET PROVOQUER DES LESIONS.

Garder hors de la portée des enfants. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. S'il y a lieu, enlever les verres de contact. Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Détruire les souliers contaminés.

EN CAS D'INGESTION, consulter un médecin et/ou transporter immédiatement vers un établissement de santé. NE PAS faire vomir à moins de directives contraires du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, sortir à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté à respirer, une personne qualifiée devrait donner de l'oxygène. Demander des

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la pâture, des fertilisants et autres pesticides. Ne pas entreposer dans l'aluminium.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation et continuer à le remplir tout en ajoutant des produits dans le réservoir.
- 2. Commencer l'agitation du réservoir et poursuivre l'agitation tout au long du processus de remplissage.
- 3. Ajouter 1,5 L d'agent de conditionnement de l'eau par un bidon de Simplicity à mélanger dans le réservoir de pulvérisation.
- 4. Suivez les instructions de mélange sur l'etiquette du produit.

Contenu net: 0,40 gal/1,5 L

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

Pour des renseignements sur ce produit, appeler au 1-800-667-3852 ou visiter notre site web au www.corteva.ca.

181223

Code de l'étiquette: CN- Agent de conditionnement de l'eau-004-F Remplace: CN- Agent de conditionnement de l'eau-003-F

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées